

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article14641>

Durée de conservation des données par les moteurs de recherche : un pas en arrière

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : lundi 9 mai 2011

Spyworld Actu

Les moteurs de recherche sont amenés à traiter une quantité considérable d'informations sur leurs utilisateurs. Les CNIL européennes leur demandent depuis avril 2008 de conserver ces informations pendant 6 mois maximum. Des avancées avaient alors été constatées. Mais, on relève aujourd'hui que les politiques actuelles des moteurs de recherche tendent à augmenter la durée de conservation des données. La CNIL regrette ce recul du respect de la vie privée des internautes.

Les moteurs de recherche ont un rôle clef dans l'accès à l'information sur internet. A ce titre, ils sont amenés à traiter une quantité considérable d'informations sur leurs utilisateurs. Il s'agit, notamment, de l'historique des recherches effectuées et des sites consultés. Or, cet historique peut révéler des informations relevant de la vie privée, comme par exemple des questions de santé ou une opinion politique.

Le G29, groupe des 27 CNIL européennes, a donc précisé les règles applicables aux moteurs de recherche dans son avis du 4 avril 2008. Cet avis formule des recommandations pour améliorer la protection de la vie privée des utilisateurs. L'un des points principaux de cet avis concerne la durée de conservation des données personnelles qui ne devrait pas excéder 6 mois.

Grâce au dialogue constructif établi entre les moteurs de recherche et les CNIL européennes, le respect de vie privée des internautes a pu être amélioré. Fin 2008, la CNIL et le G29 saluaient les avancées réalisées par les principaux moteurs de recherche en matière de réduction de la durée de conservation des données de leurs utilisateurs (9 mois pour Google, 6 mois pour Microsoft et 3 mois pour Yahoo).

Or, Yahoo a annoncé le 19 avril que, « pour répondre aux besoins de ses consommateurs en termes de personnalisation, de pertinence et de confiance », les informations concernant leurs recherches seraient désormais conservées 18 mois. La CNIL regrette ce recul en termes de protection de la vie privée et de traçage des individus.

Elle invite à nouveau l'ensemble des acteurs à suivre les recommandations du G29 et leur demande notamment de modifier leur politique en matière de conservation des cookies. En effet, Microsoft et Google conservent dix-huit mois les cookies et peuvent ainsi connaître les recherches effectuées par leurs utilisateurs pendant cette très longue période.

Enfin, la CNIL recommande que le consentement des utilisateurs des moteurs de recherche soit recueilli pour que leurs informations soient conservées au delà de 6 mois.

Post-scriptum :

<http://www.cnil.fr/nc/la-cnil/actu-...>